

**UNIVERSITÉ  
DE  
SHERBROOKE  
ANNUAIRE**



**70-71**

**COURS RÉGULIERS  
À  
TEMPS PARTIEL**

**UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE**

**SERVICE DES COURS  
À TEMPS PARTIEL  
Année 1970-71**

**DEMANDE D'ADMISSION**

L'annuaire des cours de l'année 1970-1971 ayant été publié plus tard que prévu, la date limite de réception des demandes d'admission pour septembre 1970 a été reportée au 15 août 1970 pour tous les cours réguliers à temps partiel.

**DATE LIMITE DE  
L'INSCRIPTION**

Pour la même raison, la date limite de l'inscription a été reportée au 5 septembre 1970.

**ERRATA**

Pages 19, 20, 21, 22, 23. Tableau des cours. Dans la colonne des dates du début des cours, lire 09 et non pas 08. . .

**COURS ADDITIONNELS :  
DÉPARTEMENT DE  
FRANÇAIS (p. 27)**

**SESSION SEPT.-DÉC. 1970**

**SAMEDI, 8 h. 30 à 11 h. 30  
FRA 2573 Paul Claudel.  
Professeur: Léo A. Brodeur.**

**SESSION JANV.-AVRIL 1971**

**SAMEDI, 8 h. 30 à 11 h. 30  
FRA 2743 Molière.  
Professeur: Léo A. Brodeur.**

**DÉPARTEMENT DE  
GÉOGRAPHIE (p. 31)**

**SESSION SEPT.-DÉC. 1970**

**MARDI, 17 à 20 heures**

**GEO 2563 Le sous-développement.**

**JEUDI, 17 à 20 heures**

**GEO 3753 Géographie des populations.**

**JEUDI, 19 à 22 heures**

**GEO 1133 Lecture et commentaires de cartes.**

**VENDEDI, 19 à 22 heures**

**GEO 1243 Les paysages humanisés.**

**SESSION JANV.-AVRIL 1971**

**MERCREDI, 17 à 20 heures**

**GEO 3563 Problèmes de transport.**

**JEUDI, 19 à 22 heures**

**GEO 1133 Lecture et commentaires de cartes.**

**AVIS AUX ÉTUDIANTS  
ADMIS EN CHIMIE**

Les étudiants admis en chimie sont priés de prendre note que les cours MAT 1943 et MAT 1953 offerts aux physiciens sont équivalents aux cours MAT 1743 et MAT 2743 du programme de la chimie.

**CHANGEMENT D'HORAIRE AU  
CENTRE DE ST-HYACINTHE**

Le cours THE 1113 Anthropologie théologique fondamentale se donnera le vendredi soir (de 19 à 22 heures) et le samedi matin (de 9 à 12 heures). Le cours débutera vendredi, le 11 septembre 1970, pour se terminer par l'examen, vendredi, le 30 octobre 1970.

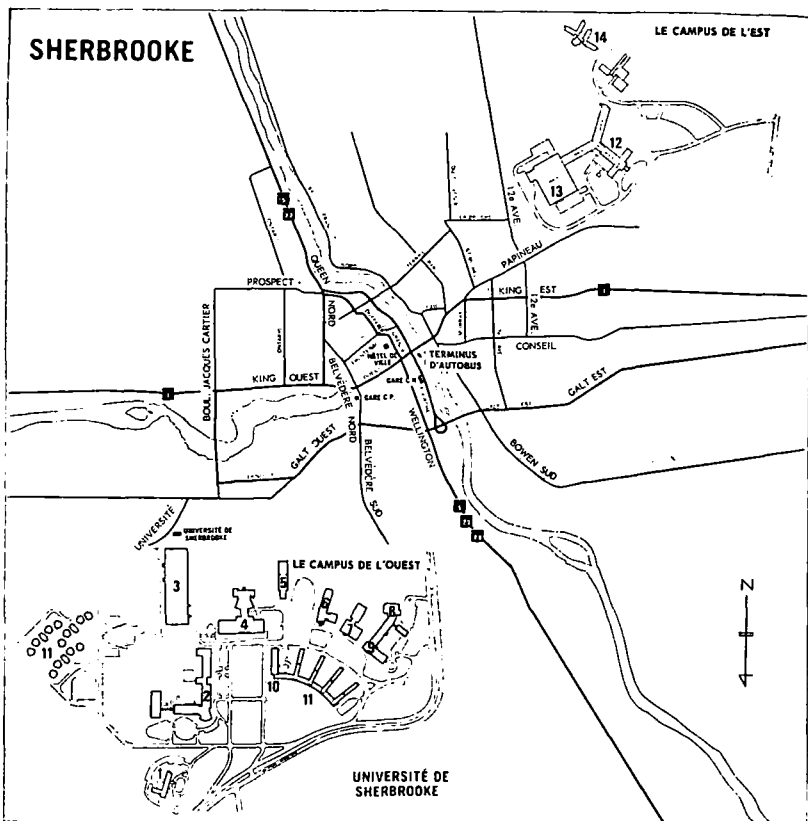
En conséquence, le cours THE 1003 Nouveau Testament I se donnera le mercredi soir, de 19 à 22 heures. Le cours débutera mercredi, le 9 septembre 1970, et se terminera, mercredi, le 16 décembre 1970.

UNIVERSITÉ  
DE  
SHERBROOKE

COURS  
RÉGULIERS  
À TEMPS PARTIEL  
70/71

Pour tous renseignements,  
s'adresser au

BUREAU DU REGISTRAIRE  
SERVICE DES COURS  
À TEMPS PARTIEL  
CITÉ UNIVERSITAIRE  
SHERBROOKE, QUÉ.  
TÉL.: 569-7431, POSTE 286  
(CODE RÉGIONAL 819)



**LE CAMPUS DE L'OUEST**

- 1 LA MAISON DES PROFESSEURS  
CENTRE DE CALCUL  
ENTRECÔTE
- 2 FACULTÉ DES SCIENCES
- 3 FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES
- 4 PAVILLON CENTRAL  
Administration  
Bibliothèque générale  
Grande salle
- 5 CENTRALE THERMIQUE

**6 FACULTÉ D'ADMINISTRATION**

- 7 FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION  
FACULTÉ DE THÉOLOGIE
- 8 FACULTÉ DES ARTS
- 9 FACULTÉ DE DROIT
- 10 CENTRE SOCIAL
- 11 RÉSIDENCES DES ÉTUDIANTS

**LE CAMPUS DE L'EST**

- 12 FACULTÉ DE MÉDECINE
- 13 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
- 14 RÉSIDENCE DES ÉTUDIANTS

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION</b> .....	5
<b>CALENDRIER UNIVERSITAIRE 70/71</b> .....	7
<b>ADMISSION ET INSCRIPTION</b> .....	11
<b>DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES</b> .....	13
<b>RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL</b> .....	15
<b>RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES</b> .....	17
<b>HORAIRE DES COURS 70/71</b> .....	19
<b>FACULTÉ DES ARTS</b>	
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'ANGLAIS .....	25
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIQUE .....	25
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DES ÉTUDES FRANÇAISES .....	27
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DES ÉTUDES GRECQUES ET LATINES .....	31
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE .....	31
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'HISTOIRE .....	32
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE .....	33
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE SERVICE SOCIAL .....	34
<b>FACULTÉ DES SCIENCES</b>	
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE .....	39
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE CHIMIE .....	40
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES .....	40
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE .....	42
<b>FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION</b>	
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE .....	43
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE .....	43
<b>FACULTÉ DE THÉOLOGIE</b>	
COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE .....	47
COURS OFFERTS AU CENTRE DE ST-HYACINTHE .....	49
<b>FORMATION DES MAÎTRES</b>	
COURS OFFERTS AU NIVEAU DE LA LICENCE D'ENSEIGNEMENT À L'ÉLÉMENTAIRE .....	51
COURS OFFERTS AU NIVEAU DE LA LICENCE D'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE .....	51
COURS OFFERTS AU NIVEAU DU C.A.P.E.S. ....	53
<b>FORMULES D'INSCRIPTION</b> .....	Pages 55 et 57
<b>RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX</b> .....	Pages jaunes

## PRÉSENTATION

Depuis plusieurs années l'Université de Sherbrooke offre, à l'intention de ceux qui ne peuvent poursuivre leurs études à plein temps, des cours à temps partiel qui conduisent à un grade universitaire.

Ces cours, au même titre que les cours à plein temps, relèvent entièrement de la responsabilité académique des facultés, tandis que l'aspect administratif relève du Service des cours à temps partiel, dont l'administration est logée au Bureau du registraire. Ce service publie, à chaque session, un répertoire des cours offerts.

### CENTRES EXTÉRIEURS

Afin de rendre service à des groupes suffisamment nombreux, l'Université de Sherbrooke organise des cours dans deux centres extérieurs: Granby et St-Hyacinthe.

### COURS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

L'Université Laurentienne de Sudbury, l'Université Laval de Québec, ainsi que les Universités de Moncton, de Montréal, d'Ottawa et de Sherbrooke, reconnaissant que la radio et la télévision sont de puissants facteurs de formation et de culture, se sont jointes à la Société Radio-Canada et à ses postes affiliés pour offrir certains cours à la télévision ou à la radio.

Cet effort de mise en commun des universités canadiennes de langue française est actuellement coordonné par la Commission inter-universitaire des cours télévisés et radiodiffusés. Cette commission est une émanation de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec pour les besoins spécifiques des universités québécoises. La Commission relève également des recteurs des autres universités.

La division des cours à temps partiel est responsable de l'inscription des étudiants et de l'administration des cours dans les matières qui sont confiées à l'Université de Sherbrooke.

**CALENDRIER  
UNIVERSITAIRE  
1970-1971 (1)**

**SAMEDI 1er AOÛT 1970**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session septembre-décembre 1970.

**SAMEDI 15 AOÛT 1970**

Clôture des inscriptions à temps partiel à la session septembre-décembre 1970.

**MERCREDI 9 SEPTEMBRE 1970**

Début des cours du soir. (2)

**LUNDI 12 OCTOBRE 1970**

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

**MARDI 1er DÉCEMBRE 1970**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session janvier-avril 1971.

**MARDI 15 DÉCEMBRE 1970**

Fin des cours de la session septembre-décembre 1970.

**MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1970**

Début des examens.

**MARDI 22 DÉCEMBRE 1970**

Dernier jour d'examens.

**MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1970**

Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session janvier-avril 1971.

**LUNDI 4 JANVIER 1971**

Reprise des cours du soir.

---

(1) Ces dates sont importantes pour les étudiants réguliers à temps partiel.

(2) L'étudiant qui est autorisé à suivre un cours avec les étudiants réguliers à plein temps doit consulter l'horaire des cours de la faculté afin de connaître la date du début des cours et les dates des examens.



**JEUDI 1er AVRIL 1971**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session mai-juin des cours d'été 1971.

**JEUDI 8 AVRIL 1971**

Fin des cours de la session janvier-avril. Début du congé de Pâques, après les cours.

**MARDI 13 AVRIL 1971**

Début des examens.

**SAMEDI 17 AVRIL 1971**

Fin de la session janvier-avril 1971.

**VENDREDI 30 AVRIL 1971**

Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session mai-juin des cours d'été.

**LUNDI 3 MAI 1971**

Début des cours du soir de la session mai-juin des cours d'été.

**LUNDI 24 MAI 1971**

Jour férié. Congé universitaire.

**MARDI 25 MAI 1971**

Début des cours du jour de la session mai-juin des cours d'été.

**MARDI 1er JUIN 1971**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session juillet-août des cours d'été 1971.

**MARDI 15 JUIN 1971**

Clôture des inscriptions pour la session juillet-août des cours d'été.

**JEUDI 24 JUIN 1971**

Fête du Canada français. Congé universitaire.

**SAMEDI 26 JUIN 1971**

Fin de la session mai-juin des cours d'été.

**JEUDI 1er JUILLET 1971**

Fête du Canada. Congé universitaire.

**LUNDI 5 JUILLET 1971**

Début de la session juillet-août des cours d'été.

**JEUDI 15 JUILLET 1971**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session septembre-décembre 1971.

**VENDREDI 13 AOÛT 1971**

Fin de la session juillet-août des cours d'été.

**LUNDI 16 AOÛT 1971**

Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session septembre-décembre 1971.

# ADMISSION ET INSCRIPTION

## FORMALITÉS D'ADMISSION

L'étudiant qui désire faire une demande d'admission à l'Université de Sherbrooke, comme étudiant régulier à temps partiel, durant l'année universitaire ou durant les sessions d'été, doit observer les formalités prescrites par les règlements généraux énoncés dans la section jaune du présent annuaire.

L'étudiant doit tenir compte du calendrier qui apparaît au début du présent annuaire afin de respecter les dates limites pour la remise de sa demande d'admission et de son inscription.

## FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Tout étudiant régulier à temps partiel, après réception de l'avis officiel de son admission, est tenu de s'inscrire au secrétariat du Bureau du registraire, en personne ou par correspondance, selon les directives qui suivent. Cette inscription est complétée par le paiement comptant des frais de scolarité calculés à tant du crédit, selon les règlements de l'Université.

**Inscription en personne.** Le candidat doit:

- présenter sa lettre officielle d'acceptation du registraire de l'Université;
- indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
- acquitter les frais de scolarité à raison de vingt dollars (\$20) du crédit, par un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

**Inscription par correspondance.** Le candidat doit:

- remplir la formule détachable incluse dans l'annuaire (pages 55 ou 57);

- indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
- inclure un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke;
- faire parvenir le tout au:  
Bureau du registraire,  
Service des cours à temps partiel,  
Université de Sherbrooke,  
Sherbrooke, Qué.

#### **INSCRIPTION TARDIVE**

Toute inscription complétée et acquittée après les dates limites d'inscription indiquées au calendrier universitaire, est sujette à une amende de cinq dollars (\$5.)

#### **PAIEMENT INCOMPLET**

Toute inscription non accompagnée du paiement des frais de scolarité sera retournée à l'étudiant. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés.

## DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

### ÉTUDE DU DOSSIER

Durant le mois qui précède le début des cours, tout étudiant qui désire discuter de problèmes relatifs au choix de ses cours, peut s'adresser au secrétariat du Bureau du registraire, division des cours réguliers à temps partiel.

Il est préférable de prendre rendez-vous.

### OBTENTION DES CRÉDITS

Les crédits d'un cours ne sont accordés et inscrits au bulletin qu'après que l'étudiant a complété la pleine scolarité (une ou deux sessions, selon le cas) et a satisfait à toutes les exigences du cours.

### ABANDON DES COURS

Tout étudiant inscrit à temps partiel qui abandonne un cours, avant la fin de la session à laquelle il s'est inscrit, doit en avertir, par écrit, le Bureau du registraire. La date de réception de l'avis de retrait du cours est communiquée à la Trésorerie qui détermine, selon le règlement 5.13 de la page 7 de la section jaune du présent annuaire, la partie remboursable des frais de scolarité versés par l'étudiant.

### FRAIS À PAYER

Frais d'examen du dossier d'admission .....	\$15.00
Scolarité, par crédit .....	20.00
(Un crédit comporte 15 heures de cours)	
Parchemin .....	20.00

### **MANUELS**

Les volumes suggérés pour chaque cours sont en vente à la librairie de la Cité universitaire et sont à la charge de l'étudiant.

### **SUPPRESSION D'UN COURS**

La Direction se réserve le droit de supprimer les cours annoncés qui ne réunissent pas un nombre suffisant d'étudiants.

### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

Les dates limites d'inscription sont indiquées au calendrier universitaire.

# RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

## BIBLIOTHÈQUE

Les étudiants de la session d'été et les étudiants réguliers à temps partiel sont admis à la Bibliothèque avec les mêmes privilèges que les étudiants réguliers à temps complet. Par conséquent, sur identification suffisante, ils peuvent consulter sur place les ouvrages de la Bibliothèque, et, sur présentation d'une carte obtenue auprès du Bureau du registraire, emprunter des ouvrages conformément aux règlements établis.

Les heures d'ouverture de la Bibliothèque sont affichées à l'entrée de la bibliothèque générale dans le Pavillon central. Le personnel se fera un plaisir de répondre aux demandes de renseignements et d'assister les étudiants dans l'usage des collections.

## VÉHICULES AUTOMOBILES

Tout étudiant régulier à temps partiel qui utilise un véhicule automobile dans les limites des propriétés de l'Université de Sherbrooke (Cité universitaire), s'engage à se conformer aux règlements de la circulation et du stationnement en vigueur à l'Université ainsi qu'à se soumettre aux sanctions qui y sont prévues.

Les étudiants qui suivent les cours à l'été sont tenus de se procurer un permis de stationnement, en s'adressant au Service des bâtiments et terrains situé à la Centrale d'énergie.

Le coût du permis pour un étudiant à temps partiel est le suivant:

- a) pour l'année (sept.-avril): \$5.00
- b) pour la session d'été: \$5.00

**BOURSES D'ÉTUDE  
À TEMPS PARTIEL**

En date du 18 septembre 1969, le service de l'aide aux étudiants du Ministère de l'éducation informait officiellement l'Université de Sherbrooke que ce service, à l'avenir, n'offrirait plus de bourses pour des études à temps partiel.



# RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

## ADMISSION

L'étudiant régulier à temps partiel est soumis aux conditions d'admission de la faculté à laquelle il désire faire une demande.

## RÉUSSITE AUX EXAMENS

L'étudiant régulier à temps partiel est soumis aux règlements académiques de la faculté qui dispense les cours. Les crédits d'un cours ne sont accordés et inscrits au bulletin qu'après que l'étudiant a complété la pleine scolarité (une ou deux sessions, selon le cas) et a satisfait à toutes les exigences du cours.

## INTERRUPTION DE SCOLARITÉ

Après une interruption de douze mois dans ses études, un étudiant régulier à temps partiel doit soumettre une nouvelle demande d'admission selon les procédures régulières. Il est alors soumis aux règlements et programmes en vigueur lors de cette nouvelle demande d'admission.

## ABANDON DES ÉTUDES

Tout étudiant qui abandonne ses études avant la fin d'une session à laquelle il s'est inscrit doit signifier son départ au secrétariat du Service des cours à temps partiel au Bureau du registraire.

## **RÈGLEMENT SPÉCIAL**

L'étudiant déjà inscrit à temps partiel en vue d'un grade reste soumis aux règlements en vigueur au moment de sa première inscription; il doit cependant continuer ses études de session en session; s'il ne suit aucun cours pendant deux sessions consécutives, il doit présenter une nouvelle demande d'admission et est alors soumis aux règlements établis au moment de sa nouvelle admission et inscription.

## **NOMBRE DE CRÉDITS PAR ANNÉE**

Il est fortement suggéré à l'étudiant régulier à temps partiel de suivre une moyenne de 15 crédits par année de calendrier. Pour aucune considération, il ne sera autorisé à suivre moins de 12 crédits par année de calendrier.

## HORAIRE DES COURS 1970-1971

Par ordre alphabétique et par centre

### NOTES EXPLICATIVES:

1. — L'étudiant devra consulter les répertoires des cours offerts par chaque faculté pour connaître la description de chacun des cours et le grade auquel il appartient.
2. — Dans le tableau qui suit, le chiffre un (1) indique que ce cours se donne à la première session (sept.-déc. 1970); le chiffre deux (2) indique un cours de la deuxième session (janv.-avril 1971); les chiffres un et deux réunis (1-2) indiquent que le cours se donne durant les deux sessions (sept. 1970 à avril 1971).

### COURS OFFERTS A L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

CODE	LUNDI 19 à 22	MARDI 19 à 22	MERCREDI 19 à 22	JEUDI 19 à 22	VENDREDI 19 à 22	SAMEDI 8.30 à 11.30	DEBUT DU COURS	DATE D'EXAMEN	SALLE	PAVILLON
ANG 3566						1-2	12-08-70	19-12-70		
ANG 4566			1-2				09-08-70	16-12-70		
ANG 4576				1-2			10-08-70	17-12-70		
BIO 1402	1-2						14-08-70	12-04-71	1119	Sciences
BIO 1411	1-2						14-08-70	12-04-71	LAB	Sciences
BIO 2123						1-2	12-08-70	17-04-71	1056	Sciences
BIO 2131						1-2	12-08-70	17-04-71	LAB	Sciences
CAT 1073		1					15-08-70	21-12-70	104	Théologie
CAT 2073		2					05-01-71	13-04-71	104	Théologie
CHM 1112						1-2	12-08-70	17-04-71	2032	Sciences
CHM 1114						1-2	12-08-70	17-04-71	2120	Sciences

COURS OFFERTS A L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (Suite)

CODE	LUNDI 19 à 22	MARDI 19 à 22	MERCREDI 19 à 22	JEUDI 19 à 22	VENDREDI 19 à 22	SAMEDI 8.30 à 11.30	DEBUT DU COURS	DATE D'EXAMEN	SALLE	PAVILLON
DID 2883					1		11-08-70	18-12-70	102	Sciences éducation
ECO 1116				1-2			10-08-70	15-04-71	123	Arts
ECO 3153					1		11-08-70	18-12-70	123	Arts
ECO 3253					2		08-01-71	16-04-71	123	Arts
ECO 3323			1				09-08-70	16-12-70	123	Arts
ECO 3823			2				06-01-71	14-04-71	123	Arts
EPH 1023					1		11-08-70	18-12-70	9	Sciences éducation
EPH 2023					2		08-01-71	16-04-71	9	Sciences éducation
FRA 1113					1		11-09-70	18-12-70	135	Arts
FRA 1122						1	12-08-70	14-11-70	136	Arts
FRA 1132						1-2	21-11-70	06-02-71	211	Arts
FRA 1142						2	13-02-71	17-04-71	135	Arts
FRA 1173	1						14-08-70	21-12-70	128	Arts
FRA 1203						1	12-08-70	19-12-70	127	Arts
FRA 1213		1					15-08-70	22-12-70	212	Arts
FRA 1303						2	09-01-71	17-04-71	212	Arts
FRA 1313		2					05-01-71	13-04-71	128	Arts
FRA 1403					2		08-01-71	16-04-71	127	Arts
FRA 1503				1			10-08-70	17-12-70	134	Arts
FRA 1603				2			07-01-71	15-04-71	134	Arts
FRA 2413	1						14-08-70	21-12-70	212	Arts
FRA 2513					2		08-01-71	16-04-71	212	Arts

COURS OFFERTS A L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (Suite)

CODE	LUNDI 19 à 22	MARDI 19 à 22	MERCREDI 19 à 22	JEUDI 19 à 22	VENDREDI 19 à 22	SAMEDI 8.30 à 11.30	DEBUT DU COURS	DATE D'EXAMEN	SALLE	PAVILLON
FRA 2803					1*		11-08-70	30-10-70	211	Arts
FRA 2883		2					05-01-71	13-04-71	212	Arts
FRA 2923						1	12-08-70	19-12-70	212	Arts
FRA 3783		1					15-08-70	22-12-70	211	Arts
FRA 3803	2						04-01-71	12-04-71	212	Arts
FRA 4563						2	09-01-71	17-04-71	207	Arts
GEO 1013					2		08-01-71	16-04-71	125	Arts
GEO 1163		1					15-08-70	21-12-70	125	Arts
GEO 1333		2					05-01-71	13-04-71	125	Arts
HIS 1113				1-2			10-08-70	15-04-71	135	Arts
HIS 1213				1-2			10-08-70	15-04-71	136	Arts
HIS 1183		1-2					15-08-70	17-04-71	136	Arts
HIS 1283		1-2					15-08-70	17-04-71	135	Arts
HIS 2206				1-2			10-08-70	15-04-71	127	Arts
HIS 2316						1-2	12-08-70	17-04-71	204	Arts
HIS 2506		1-2					15-08-70	17-04-71	127	Arts
ISP 1113						1	12-08-70	19-12-70	204	Sciences éducation
ISP 2713						2	09-01-71	17-04-71	204	Sciences éducation
ISP 3706					1-2		11-08-70	17-04-71	204	Sciences éducation

\* Ce cours a un horaire particulier, voir page 19

COURS OFFERTS A L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (Suite)

CODE	LUNDI 19 à 22	MARDI 19 à 22	MERCREDI 19 à 22	JEUDI 19 à 22	VENDREDI 19 à 22	SAMEDI 8.30 à 11.30	DEBUT DU COURS	DATE D'EXAMEN	SALLE	PAVILLON
MAT 1213	2						04-01-71	12-04-71	1017	Sciences
MAT 1244					1	1	11-08-70	19-12-70	1017	Sciences
MAT 1283	1						14-08-70	20-12-70	1017	Sciences
MAT 1424					2	2	08-01-71	17-04-71	1031	Sciences
MAT 1803						1	12-08-70	19-12-70	1031	Sciences
MAT 1813						2	09-01-71	17-04-71	1033	Sciences
MAT 1943					1		11-08-70	18-12-70	1033	Sciences
MAT 1953					2		08-01-71	16-04-71	1033	Sciences
PED 1123				1			10-08-70	17-12-70	107	Sciences éducation
PED 1133				2			07-01-71	15-04-71	107	Sciences éducation
PED 1453					2		08-01-71	16-04-71	107	Sciences éducation
PED 1553					1		11-08-70	18-12-70	107	Sciences éducation
PED 1653						2	09-01-71	17-04-71	107	Sciences éducation
PED 1803			2				08-01-71	14-04-71	107	Sciences éducation
PED 1843			1				09-08-70	16-12-70	107	Sciences éducation
PED 2443						1	12-08-70	19-12-70	107	Sciences éducation
THE 1003					1		11-08-70	18-12-70	104	Théologie
THE 1303					2		08-01-71	16-04-71	104	Théologie
THE 1643						2	09-01-71	17-04-71	104	Théologie
THE 2003		2					05-01-71	13-04-71	103	Théologie
THE 2403						1	12-08-70	19-12-70	104	Théologie
THE 2503		1					15-08-70	21-12-70	103	Théologie

COURS OFFERTS AU CENTRE DE ST-HYACINTHE

CODE	LUNDI 19 à 22	MARDI 19 à 22	MERCREDI 19 à 22	JEUDI 19 à 22	VENDREDI 19 à 22	SAMEDI 8.30 à 11.30	DEBUT DU COURS	DATE D'EXAMEN	SALLE	PAVILLON
THE 1003						1	12-08-70	19-12-70		
THE 1113			1				09-08-70	16-12-70		
THE 2123						2	09-01-71	17-04-71		
THE 2403			2				06-01-71	14-04-71		